



# Neuvéglise sur *Trouvère*



DOSSIER : COLLECTE ET TRAITEMENT DE NOS DECHETS

# Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année 2018, je suis heureuse de vous communiquer le troisième bulletin d'informations municipales de Neuvéglise-sur-Truyère. Vous y trouverez les sujets qui font l'actualité de la commune mais également deux documents destinés à vous faciliter la vie : le carnet des adresses utiles et les consignes de tri des déchets ménagers.

En effet, j'ai souhaité consacrer le dossier de cette édition à un service de base : la collecte et le traitement de nos déchets. A l'heure où nous cherchons tous à faire autant des économies qu'à préserver notre environnement, pour y parvenir, nous devons, chez nous comme au travail, réduire notre production de déchets et trier ceux que nous produisons.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour les vœux de 2019 !

Céline Charriaud

## LES PRINCIPAUX DOSSIERS DU CONSEIL

### • **Projet de classement des gorges de la Truyère : concertation avec l'Etat**

L'Etat souhaite valoriser le caractère exceptionnel et remarquable des paysages des gorges de la Truyère grâce au classement du site. Dans un premier temps le projet concerne l'amont de la Truyère jusqu'au barrage de Lanau.



Mathilde DEGEN, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a présenté les intérêts et les obligations liés au classement. Les avantages sont :

- le territoire, reconnu exceptionnel, a une reconnaissance nationale.
- sa préservation, tant paysagère que naturelle et architecturale, peut ainsi être assurée.
- le classement est aussi un outil de valorisation du territoire, notamment pour l'économie touristique.
- un accompagnement technique gratuit est proposé aux porteurs de projet pour les constructions nouvelles, extensions ou rénovations situées dans le périmètre classé.

Les seules obligations liées au classement sont :

- l'enfouissement des nouveaux réseaux électriques ou téléphoniques,
- l'interdiction de publicité dans le périmètre,
- l'impossibilité de créer de nouveaux campings

Il est à noter qu'une reconnaissance en site classé n'ajoute pas à la réglementation déjà en vigueur pour les entretiens courants des terrains agricoles ou forestiers et des constructions. De même, les activités telles que la pêche, la chasse ou la randonnée (y compris motorisée) continuent de s'exercer librement et dans le cadre légal actuel. Après la phase de concertation, les conseils municipaux seront prochainement appelés à délibérer sur le projet.

### • **Attribution des marchés de travaux pour le village de Chambernon**

Après la réalisation du filtre planté de roseaux pour traiter les eaux usées du village de Chambernon, les marchés de travaux pour mettre en séparatif les eaux usées, les eaux pluviales, enfouir les réseaux secs (électricité, téléphone-internet, éclairage public) ont été attribués pour un montant de 363 605 € HT.



### • **Opposition au transfert de la compétence eau-assainissement à l'intercommunalité**

La loi impose le transfert de la compétence au 1er janvier 2020, sauf si un nombre suffisant de communes s'y oppose. Dans ce cas, la loi prévoit le report du transfert obligatoire au 1er janvier 2026. Les élus intercommunaux de St-Flour Communauté (qui sont aussi des élus communaux) ont proposé d'actionner le processus permettant de reporter l'échéance afin d'avoir plus de temps. Le conseil municipal de Neuvéglise-sur-Truyère a délibéré et s'oppose au transfert de ces compétences à l'intercommunalité.

## • Des interventions multiples sur la voirie communale

Les agents communaux et inter-communaux ont réalisé de nombreuses interventions d'entretien sur routes et chemins.



## • Le stand de tir 25-50 mètres déplacé

Pour laisser place à l'extension de la Zone d'Activités, la commune procède aux travaux de déplacement du stand de tir 25-50 mètres avec la collaboration active de l'Association de Tir Sportif de Neuvéglise. Les travaux touchent à leur fin. Il est à noter que la coopérative de la Planèze s'est engagée à rembourser le montant de ces travaux à la commune.



## • Une gestion plus saine des espaces verts

La loi interdit l'utilisation des produits chimiques sur les espaces publics. C'est pourquoi les espaces verts sont désormais entretenus avec du matériel adapté acheté avec un soutien de 70% de l'agence de l'eau Adour Garonne.



## Des exemples de différents traitements :

- l'engazonnement des allées des 7 cimetières pour faciliter l'entretien par la tonte, éviter le ruissellement des eaux et embellir l'espace. Plusieurs années seront nécessaires avant un résultat probant.



- la prairie fleurie



- les tondeuses naturelles



## De nouveaux locaux pour les pompiers

Projet engagé par la commune historique de Neuvéglise en 2015, le futur centre de secours sortira de terre en 2019. Situé à l'emplacement des anciens établissements Ricard, il disposera de deux vestiaires hommes et femmes, d'un bureau pour le chef de centre, de deux travées pour les véhicules et d'une salle pour l'amicale. Le projet de construction est porté par la commune de Neuvéglise-sur-Truyère pour un montant estimé à 266 175 € HT.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (dépendant du Conseil Départemental) s'est engagé à verser un concours de 170 000 €. Une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 d'environ 40 000 € devrait être confirmée en début d'année.



## Chiffres clés :

- 16 sapeurs pompiers
- 6 femmes
- 105 interventions en 2018
- 1 véhicule d'intervention adapté au feu

# DOSSIER - COLLECTE ET TRAITEMENT DE NOS DECHETS :

## • Un territoire organisé pour mutualiser les moyens et limiter les coûts

Les compétences de collecte et traitement des déchets des ménages sont portées par St-Flour communauté qui en a l'obligation par la loi. Elle organise et finance le service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La collecte est organisée en interne par l'intercommunalité.



La Communauté de communes a délégué le **traitement** au Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) qui regroupe aujourd'hui la Communauté de communes du pays Gentiane, Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, soit environ 45 000 habitants.



Grâce à cette organisation en gestion publique le territoire peut traiter ses déchets localement :

- **par enfouissement** pour les déchets non recyclables, selon la réglementation en vigueur (de plus en plus contraignante) à un coût qui reste un des plus faibles au niveau régional comme national : 87 € HT/tonne contre 120 € HT/tonne en moyenne sur

la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- **par valorisation** : plus de 2500 tonnes de déchets recyclables sont triées puis vendues chaque année sur le centre de tri des Cramades et 1400 tonnes de verre envoyées en usine de recyclage. Par le geste de tri des habitants ce sont 15 emplois de chauffeurs et de valoristes qui sont auto-financés depuis 15 ans ainsi que toutes les charges de fonctionnement du centre de tri.

## Alors, pourquoi la TEOM augmente-t-elle ?

Le coût de la collecte est stable (il suit l'inflation), l'objectif est qu'il le reste. Un travail mené actuellement par Saint-Flour Communauté identifie les pistes possibles d'économie, par exemple en refondant certains circuits.

Le coût HT de traitement à la tonne de nos déchets est maîtrisé au plus juste. La gestion des déchets triés s'autofinance. Par contre les déchets enfouis coûtent de plus en plus cher. En effet, l'Etat applique une taxe sur chaque tonne enfouie appelée Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La TGAP ne cesse d'augmenter ces dernières années : de 20€/tonne en 2016 elle est passée à 23€/tonne en 2017 et 24€/tonne en 2018. Cette évolution du coût de traitement, essentiellement dû à la hausse de la TGAP, doit être payée par la Communauté de communes qui n'a d'autre choix que de la répercuter sur la TEOM.

## • Les équipements et services présents sur Neuvéglise-sur-Truyère

La collecte **des poubelles** est réalisée sur des points de regroupement de conteneurs pour déchets non recyclables (couverture marron ou vert) et pour les déchets recyclables (couverture jaune). L'aménagement des points de regroupement par la Communauté de communes est toujours en cours sur Neuvéglise.

Un quai de collecte **des déchets verts** est ouvert à tous près des ateliers municipaux de Neuvéglise. Les déchets verts acceptés sont la tonte de pelouse, les petites tailles, les feuillages et autres mauvaises herbes. Les déchets verts sont à déposer à même le sol. Les gros volumes ne sont pas admis pour permettre à tous d'utiliser le point. Les entreprises ou particuliers producteurs de gros volumes (au-delà de 3 m<sup>3</sup>) sont priés de porter leurs déchets verts dans les déchetteries de Pierrefort ou St-Flour ou directement au site des Cramades à St-Flour. Pour plus de souplesse et un meilleur service aux habitants, le point est accessible tous les jours sans contrainte horaire. Ce mode de fonctionnement fait appel au civisme et à la responsabilité de chacun. Il est donc important de respecter les consignes de dépôt pour que ce service perdure.



# C'EST NOTRE AFFAIRE !

**Les déchetteries** de St-Flour et Pierrefort



Horaires et renseignements :  
04 71 60 75 58 (St-Flour)  
04 71 23 92 33 (Pierrefort)

<https://saint-flour-communaute.fr/environnement/dechetteries/>

## Collecte des plastiques agricoles



• **Le déchet le moins cher est celui que l'on ne produit pas !**

**Pensez au compostage !** Une question ? Un doute ? Contactez Sophie Aïchaoui 04 71 60 62 86



**Gaspillage alimentaire :** apprendre les bons gestes à la cantine !

Avec l'accompagnement du Sytec, la cantine de Neuvéglise a

participé, avec 23 autres écoles du territoire, à une opération nationale « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Il s'agissait, dans un 1er temps, de quantifier le gaspillage sur l'établissement pour ensuite mettre en place des mesures correctives. Le SYTEC a invité le 4 juillet dernier à l'écomusée de Ruynes-en-Margeride les agents et élus qui ont œuvré dans ce sens.

A cette occasion, Mesdames Pierrette BERTRAND et Chloé BRESSON, responsables de la cantine de l'école de Neuvéglise se sont vu remettre un diplôme attestant de leurs excellents résultats dans l'application des pratiques anti-gaspillage. La Mairie se joint au Sytec pour saluer leur engagement citoyen et les remercie de sensibiliser les enfants dans ce sens !



## • Quelles perspectives pour nos déchets ?

Plusieurs décisions nationales et régionales vont impacter le service de collecte et de traitement de nos déchets et donc son coût.

1. au niveau national les consignes de tri doivent être les mêmes partout au plus tard en 2022 (loi Grenelle de 2009) ; cela implique que tous les plastiques soient triés et valorisés, y compris ceux qui ne le sont pas aujourd'hui.

Cette opération suppose l'utilisation de techniques de tri optique qui ne pourront être mises en œuvre sur le centre de tri de St-Flour compte tenu de l'investissement nécessaire.

2. Le plan régional déchets qui vient d'être arrêté par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, privilégie l'incinération à l'enfouissement des déchets non recyclables. Ce traitement ne pourra pas être réalisé à St-Flour.

Pour en savoir plus :  
<http://www.sytec15.fr>

**Aujourd'hui comme pour demain,  
LA SEULE SOLUTION POUR MAITRISER LA FACTURE  
c'est :**

- **produire le moins de déchets possible**
- **trier au mieux les déchets produits** car un déchet recyclable reviendra toujours moins cher qu'un déchet non recyclable

**Pour vous aider, vous trouverez dans ce bulletin les consignes de tri.**

**Un doute, une question ? 04 71 60 72 64**

# ÇA BOUGE !

## • Bilan de la piscine

La piscine de Lanau, ouverte du 7 juillet au 30 août 2018, a enregistré 7510 entrées contre 6591 en 2017 et 7523 en 2016.



## • La TaillHard Xtrem, un évènement moto d'envergure nationale

Pour la 2ème année consécutive le Moto Club Amitié de Neuvéglise en partenariat avec le Moto Club du Haut-Cantal ont organisé fin octobre une épreuve d'enduro extrême caractérisée par le niveau très élevé des difficultés proposées. Cette course s'inscrit dans le programme de l'Extrême Challenge regroupant 4 autres courses dans les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Loire, la Creuse et le Gard.

## • L'école de foot Planèze - Truyère

Les clubs de foot de Chaudes-Aigues, Pierrefort, St-Georges, Talizat, Massiac et Neuvéglise se sont regroupés au sein de foot Planèze Truyère pour permettre aux enfants licenciés de pratiquer le football.

Pour la saison 2018-2019 et toutes les semaines, le terrain de foot Bourdiol à Neuvéglise est le site d'entraînement d'une soixantaine d'enfants pour les catégories U8-U9, U10-U11 et U12-U13 les mercredis après-midi et vendredis soirs.



## Les réalisations récentes inaugurées

Le 15 décembre dernier, la commune a invité ses partenaires financiers (l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, St-Flour communauté et le Crédit Agricole), pour les remercier de leur accompagnement sur les opérations suivantes réalisées entre 2015 et 2018 :

- traverse du bourg de Sériers,
- rénovation thermique de la gendarmerie,
- aménagement de 5 logements au presbytère du bourg de Neuvéglise,
- réalisation d'un réseau de chaleur avec chaufferie bois, aménagement des abords et rénovation du pont bascule,
- adressage général de Neuvéglise-sur-Truyère

Pour un montant total investi de 1 852 071 € TTC, les partenaires ont apporté 50 % du montant HT.



## • Le regard des étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand

Les étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand s'intéressent à notre mode de vie sur la commune : comment nous déplaçons-nous ? Comment consommons-nous ? Comment l'activité agricole peut être complétée par une offre touristique ?

Après avoir réalisé une exposition autour de laquelle ils ont proposé différents temps de convivialité, dont le dernier le 20 décembre à la médiathèque, ils reviendront vers nous cet hiver avec des propositions d'aménagement.

A suivre sur leur page Facebook : [atelier architecture Saint-Flour](#)

## • Noël : les habitants s'investissent pour embellir les bourgs et villages



dans les bourgs



à Vernuéjols

# VIVRE A NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE

## • Une rentrée des classes en couleurs

Les écoliers ont repris le chemin de l'école à Neuvéglise comme à Oradour. Les effectifs sont répartis de la manière suivante :

### Neuvéglise

TPS – PS	15 (+10)	Mme Fillon
MS – GS	20	Mme Guillaume
CP – CE1	23	Mme Orliac
CM1	19	Mme Blanquet
CE2 – CM2	23	Mme Marcuz

Les élèves peuvent dorénavant profiter de jeux peints dans la cour. Les bénévoles de l'Amicale Laïque de Neuvéglise ont réalisé les peintures et la mairie a financé les matériaux.



### Oradour

7 élèves sont inscrits à l'école, répartis sur plusieurs niveaux (du CP au CM1). Leur enseignante est Mme Coutel.

## • CANOPE à Oradour grâce au dispositif

### « Hors les murs »

Pour le secteur de l'Est-Cantal, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques « CANOPE » basé à Aurillac a ouvert une antenne dans l'école d'Oradour courant 2018. Christophe DESOMER, responsable de cet organisme sera à nouveau présent à Oradour les mercredi 23 janvier, 13 mars et 22 mai prochain dans l'après-midi de 13h30 à 16h, afin de rencontrer les enseignants et parents du secteur intéressés pour découvrir les dernières ressources pédagogiques (livres, sites, ressources numériques.....) mais aussi pour répondre à toutes questions concernant les dispositifs CANOPE. Plus de renseignements [www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr)

## • Organisation du temps scolaire

Les deux conseils d'écoles ont décidé en 2018 de rester sur une organisation de la semaine à 4 jours et demi de classe. Les enfants ont donc classe le mercredi matin.

## • Du nouveau aux TAPS

La mairie organise les TAPS le mercredi de 11h à 12h à Neuvéglise et le vendredi de 15h30 à 16h30 à Oradour.



Cette année, un module consacré aux premiers secours est délivré bénévolement par Laurence Granger, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Neuvéglise.

## Le Centre Communal d'Action Sociale mobilisé



A Lavastrie, chez M. et Mme Limousin

Dès l'année dernière, première année de vie de Neuvéglise-sur-Truyère, les bénévoles du Conseil d'Administration du CCAS ont décidé de délivrer à tous le même cadeau de fin d'année. Pour 2018, ils viennent de terminer la distribution des 232 colis de Noël destinés aux 287 habitants nés avant le 01-01-1948. Adaptés à la situation des bénéficiaires, (personnes seules, en couple ou en maison de retraite) les colis sont composés de produits locaux achetés dans les commerces de la commune.

### Les membres du CCAS :

Issus du Conseil municipal : Céline Charriaud, Marie-Noëlle Ferrié, Maud Domergue, Nathalie Brouard, Stéphane Carrier, Benoît Gras, Monique Panafieu, Alexandre Chrétien, Pierrette Tichit

Issus de la société civile : Henri Chassang, Jean-Marie Lhours, Nadine Loussert, Maryse Malbec, Régine Maury, Paulette Bouleaux, Marie Thérèse Tardieu, Catherine Weil

# LE COIN DES HABITANTS

## • Terrains viabilisés à bâtir

La commune de Neuvéglise-sur-Truyère propose à la vente deux terrains à bâtir situés :

1. A Ironde de Seriers, 1067 m<sup>2</sup> viabilisés de terrain plat ; assainissement non collectif ; très belle exposition ; 16€HT/m<sup>2</sup>



2. Au bourg de Neuvéglise, jusqu'à 1200 m<sup>2</sup> (à définir avec l'acheteur), terrain en pente viabilisé ; assainissement collectif ; 16€HT/m<sup>2</sup>



Renseignement : 04 71 23 81 68

## Déclarer ses travaux en mairie est obligatoire

Il est rappelé que tous travaux extérieurs, même une rénovation à l'identique (ravalement de façade, peinture des huisseries et volets, modification des ouvertures...) doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Les constructions nouvelles ou augmentation de surface de plus de 5 m<sup>2</sup> au sol doivent également être déclarées ainsi que les changements de destination (par exemple une grange transformée en pièce d'habitation).

## • Banquet des 100 ans de l'amicale parisienne « les enfants d'Oradour »



## • Amélioration de la couverture mobile

Dans le cadre des obligations de couverture territoriale contractées avec l'Etat, trois nouvelles antennes de téléphonie mobiles vont être prochainement installées sur la commune par Orange : une au point haut de Bennac de Lavastrie, une en périphérie de Fauques de Lavastrie permettant de couvrir Grandval notamment et une troisième dans le secteur de Lanau.

## • Un Relais Petit Enfance (RPE) dès mars 2019

Le Relais Petite Enfance est un service proposé par St-Flour communauté ouvert à tous les habitants. Il permet aux assistantes maternelles, parents, grands-parents etc... qui s'occupent d'un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans de se rencontrer, d'échanger, et de compléter leur formation. C'est un service gratuit animé par des professionnels de la petite enfance.



Le RPE permet également d'apporter aux parents employeurs des informations législatives et administratives. Il sera présent

## Bientôt 16 ans !

Pensez au RECENSEMENT

- Par internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- A la Mairie de votre domicile avec votre pièce d'identité et le livret de famille

tous les 15 jours de 10h à 11h30 le jeudi matin à la salle de la Fraternité

## • Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies de commémoration ont eu lieu dans les quatre communes déléguées.



à Neuvéglise



à Oradour

Bulletin d'informations municipales gratuit de la mairie de Neuvéglise sur Truyère – 1 Place Albert – 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE – Tél : 04 71 23 81 68 - E-mail : [contact@neuveglisesurtruyere.fr](mailto:contact@neuveglisesurtruyere.fr) – Directeur de la publication : Céline Charriaud – Rédaction : MT. Bartholomé, A. Chrétien, M. Domergue, MN. Ferrié, F. Levy, M. Panafieu, J. Richard, J. Sabot – Crédits photos – M. Aygalenc, C. Augey, A. Bizouarn, D. Brugès, Saint Flour Communauté, SYTEC – Insertion : Grégory Lacoste architecte DPLG – Maquette : Couleur Vive - Imprimerie : La dépêche d'Auvergne – Tirage : 1000 exemplaires.